

Déposer

une demande de logement social

www.ville-saint-priest.fr

Service Habitat Logement
Place Charles Ottina - 04 72 23 49 57
du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 15 et 13 h 30-17 h 30
Accueil téléphonique fermé le jeudi matin.



Déposer une demande de logement social

Qui ?

- ▶ Toute personne qui souhaite déposer une demande de logement social.

Comment ?

- ▶ Retirer un formulaire de demande de logement à l'accueil de la mairie, chez un bailleur social, ou auprès de tout autre guichet enregistreur de la demande (liste exhaustive des guichets sur <https://logementsocial.grandlyon.com/>).
- ▶ Remplir et déposer le formulaire dans la boîte aux lettres de l'un de ces guichets enregistreurs, en joignant une copie de la pièce d'identité du demandeur principal. Votre demande sera enregistrée sur le département du Rhône et sera visible par tous les acteurs attributaires du logement social du département.
- ▶ Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Délais de réalisation estimés

- ▶ Le service a un mois à compter de la date de dépôt du dossier COMPLET pour enregistrer votre demande.

Coût ?

- ▶ Gratuit.

Informations complémentaires

- ▶ Une fois la demande enregistrée, le demandeur reçoit une attestation d'enregistrement avec son Numéro Unique Départemental (NUD) sous trois semaines environ.
- ▶ Site internet à consulter pour s'informer sur le logement social dans le Rhône : <https://logementsocial.grandlyon.com/>